

L'Adresse—M. Baker

Dans le discours du trône, le gouvernement a précisé que nous devrions étudier des modifications à la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique et à la loi sur l'emploi dans la Fonction publique. A vous, monsieur l'Orateur, ainsi qu'à l'honorable président du Conseil du trésor, ici présent, je dirai que j'accueille avec plaisir cette nouvelle. Le gouvernement peut bien soutenir le contraire, il est généralement admis que le dossier du gouvernement en ce domaine est loin d'être sans taches. Je me joins aux associations d'employés pour saluer l'annonce de ces mesures longtemps attendues. J'ai hâte de voir si les modifications qu'on nous proposera d'adopter traiteront adéquatement des problèmes qui ont fait l'objet des instances des associations à maintes occasions.

Sans aller tout de suite dans les détails, je compte bien y trouver un meilleur éventail des questions qui pourront être négociées par les employés et l'employeur et, au besoin, soumises à l'arbitrage. J'espère également que les mécanismes d'arbitrage eux-mêmes seront perfectionnés, rendus plus simples, justes et dignes de confiance. Je souhaite qu'à la suite de ces améliorations, les fonctionnaires partout au Canada aient recours à des tribunaux fiables plutôt qu'à la grève pour régler les différends du travail.

J'espère que le projet de loi réexaminera tout le champ des exclusions patronales pour s'assurer qu'elles sont raisonnables et que les fonctionnaires peuvent avoir accès à leurs associations en toute liberté. J'espère que les questions négociables seront élargies de manière à y inclure les régimes de pensions, les régimes d'assurance-vie et d'assurance-santé, les normes de promotions, les mises à pied, les mutations et les stages. Toutes ces questions ont de l'importance aux yeux des gens de Grenville-Carleton et de leurs familles et pour suivre le conseil du ministre de l'Expansion économique régionale, je compte en parler le moment venu.

Je dois dire qu'en plus des autres questions intéressant les fonctionnaires, la grande majorité des gens de Grenville-Carleton s'inquiètent de l'application de la politique du bilinguisme dans la Fonction publique. Au début de son discours de mardi soir, le ministre des Finances (M. Turner) s'est donné beaucoup de mal pour nous rappeler que le bilinguisme des institutions et le bilinguisme des personnes n'étaient pas la même chose. J'ai été heureux d'entendre le ministre justifier la position que j'ai prise tout au long de la campagne électorale sur l'application de la loi sur les langues officielles.

Je suis heureux que l'approche juste, humaine et souple qu'a prônée le ministre en vue d'implanter le bilinguisme dans la Fonction publique, soit bien accueillie. Je suis heureux que le ministre ait été d'accord avec moi pour définir des garanties—que le programme actuel ne prévoit pas—qui assureront qu'aucun fonctionnaire d'un groupe linguistique ou l'autre, ne verra sa carrière compromise par suite de nos efforts soutenus à réaliser un programme plutôt difficile.

Monsieur l'Orateur, permettez-moi de vous rappeler ainsi qu'aux députés ministériels que, lorsqu'une voix s'élève contre des méthodes d'application inconsidérées et maladroites comme c'est le cas au pays, il ne faut pas que la chose soit déformée dans l'esprit d'un membre du cabinet pour faire croire qu'une voix s'est élevée contre les principes de la Loi sur les langues officielles. Je demande au gouvernement de ne pas mêler les cartes et de ne pas chercher à amorcer un dialogue par une critique destructive.

[M. Baker.]

Tous les fonctionnaires que j'ai rencontrés au cours de la campagne, et j'en ai rencontré des milliers, appuyaient les principes de la Loi sur les langues officielles. Cependant, j'en ai rencontré très peu qui se déclaraient satisfaits de la façon dont le gouvernement l'appliquait—que ceci soit bien clair. J'en ai entendues parler et je parierais que le ministre des Finances en a entendu parler aussi. Je parierais que le président du Conseil du Trésor en a entendu parler et je parierais aussi que les oreilles du ministre des Finances tintent encore des propos qu'il a entendus au cours de la campagne. Il y avait méfiance générale, alors qu'elle n'aurait pas dû exister. La colère était présente, alors que le gouvernement aurait pu susciter la compréhension. Le premier ministre (M. Trudeau), je regrette de le dire, n'a rien fait pour apaiser cette colère lorsqu'il est venu dans ma circonscription sur l'invitation de mon adversaire et qu'il a dit: «Si vous n'aimez pas cela, quittez la Fonction publique».

Monsieur l'Orateur, j'ai aussi entendu une autre phrase familière dans le discours prononcé mardi dernier par le ministre des Finances.

• (1640)

Il dit ceci:

Je supporte difficilement les gens qui se targuent d'être favorables à un bilinguisme de principe mais qui s'empressent de décrier les vrais moyens de le mettre en pratique.

Voilà qui m'est familier, car le premier ministre (M. Trudeau) est venu dans ma circonscription et a dit qu'il supportait mal ceux qui ne soutenaient que du bout des lèvres le principe dont s'inspire la loi. Je demande au gouvernement de ne pas confondre une demande de mesure, de modération et de simple justice avec un simple soutien symbolique. Je lui demande de s'assurer que, quel que soit le remède employé pour corriger les injustices commises à l'endroit d'un groupe de Canadiens, il n'entrepreneur pas de commettre des injustices à l'endroit d'un autre groupe. Monsieur l'Orateur, je le dis parce que c'est aussi conforme à l'intention et à l'esprit véritable de la loi sur les langues officielles. La loi a été adoptée pour accorder l'égalité des droits à nos deux langues officielles. Je veux m'assurer que les gens qui travaillent dans ces langues officielles dans la Fonction publique du Canada jouissent aussi de la même égalité.

Je dirai donc, monsieur l'Orateur, aussi simplement que je le peux, que les fonctionnaires veulent être engagés et promus selon leur valeur. Les fonctionnaires veulent avoir l'assurance juridique que la promesse faite par Pearson sera tenue. Les fonctionnaires ne demandent aucune faveur, ils demandent simplement la justice.

Des voix: Bravo!

M. Baker: Voici les principes fondamentaux qui doivent figurer dans toute décision qu'on nous demande d'entériner à la Chambre.

Le ministre des Finances a également déclaré qu'aucun parti ne possède le monopole de l'unité nationale. Je voudrais que tous les députés comprennent que je suis d'accord avec lui, mais je veux aussi lui rappeler et rappeler à la Chambre que pour réaliser l'unité nationale, chacun doit y mettre du sien, et je lui conseille de le rappeler au premier ministre.